

Conseil Municipal

PRESENTS : JOURDAN C., COURTADON J., MANILLERE B., FINCK M., LAPLACE R., POTIGNAT J., BECOUSE G., BRUN J. B., DRAVERS D., GUY C., MARIDET A., ROUMIER S.

Réunie le 22 octobre, l'assemblée a pris les délibérations suivantes :

CONVENTION MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT :

✦ **Le Conseil Municipal demande** l'assistance technique du Département dans le domaine de l'assainissement collectif des eaux usées selon les nouvelles modalités résultant de l'application de la Loi sur l'Eau.

La participation de la commune s'élève à 0,43 € par habitant soit 488,91 € et donne droit à une mission d'assistance technique qui comprend un suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, une assistance pour l'évaluation de la qualité du service de l'assainissement,...

DEMANDE DU LOCATAIRE F4 PLACE DE LA MAIRIE :

Suite à la chute d'un élément suspendu de la cuisine du logement F4 place de la Mairie, le locataire a assuré la fourniture et la pose de l'équipement de remplacement. En dédommagement, Madame le Maire propose de dispenser le locataire du paiement d'une mensualité de son loyer.

✦ **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.**

TOUR DES COMMISSIONS :

• Travaux effectués courant octobre :

- ∂ L'aménagement des aires de jeux est presque terminé, l'entourage reste à poser.
- ∂ Les travaux de réfection du réseau d'eau potable dans l'impasse des Gravieres sont terminés, ils ont mis à jour la vétusté des conduites dans la rue des Sources. Une réunion va être organisée entre les différents acteurs concernés par des travaux dans cette rue incluant le revêtement de la chaussée.
- ∂ Les travaux de réfection du réseau d'eau potable dans le chemin de la Pifonnette ont commencé le 19 octobre.

QUESTIONS DIVERSES :

→ CONTRAT CAE :

De nouveaux contrats sont actuellement mis en place pour favoriser l'insertion ou le retour à l'emploi de jeunes ou chômeurs de longue durée. Ces CAE sont des contrats de travail à durée déterminée à temps partiel ou complet, l'Etat prenant en charge un pourcentage important du taux horaire du SMIC. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à recruter une personne dans ce cadre.

→ TAXE PROFESSIONNELLE ET ORGANISATION TERRITORIALE :

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité contre les projets de réforme de l'organisation territoriale proposée par le gouvernement et prend une délibération en ce sens.

De même le Conseil Municipal se déclare contre le projet actuel de suppression de la Taxe professionnelle.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 3 décembre.